



Règlement de la Bourse à la puériculture

Accueil:

- 2 listes par foyer soit 30 articles maximum
- 2 € par liste pour les non adhérents
- 1 € pour les adhérents
- Gratuit pour les bénévoles et les salariés du Centre Socioculturel Arts et Loisirs d'Arlac et du Centre Social et Culturel du Burck (dans la limite de 2 listes)
- 100 déposants maximum
- 10 % de retenue sur la somme des articles vendus
- Participation à 2 bourses à la puériculture maximum par an
- Si dépôt au nom d'une autre personne, demander : une pièce d'identité de la personne, une autorisation signée et vérification via appel téléphonique.

Dépôt:

- Imprimer les étiquettes uniquement sur papier cartonné et les mettre sur le vêtement uniquement avec la « pistolette ».
- 3 jeux maximum par liste, en état de fonctionnement
- Vêtements propres, non tâchées et en bon état, de 0 à 14 ans (nous n'acceptons pas les tailles XS, S, M et L même si elles taillent petits)
- Vêtement printemps été uniquement pour la bourse du mois d'avril et vêtements automne hiver uniquement pour la bourse du mois d'octobre
- 2 paires de chaussures maximums par liste
- Pas de matelas sans lit
- Cintres adultes non acceptés
- Défaut des articles indiqués sur la liste et sur l'étiquette (une étiquette sur chaque chaussure et en barrer une)
- Lots de 2 pièces maximum
- Lots et, ou ensembles cousus
- Etiqueter sur les étiquettes de vêtements

- Ne pas coudre et, ou ne pas agrafer les étiquettes
- Noter sur les étiquettes le prix, la taille et le descriptif
- Sous-vêtements non acceptés
- Maillot de bain accepté

Vente:

- Cintres et sacs plastiques non fournis
- Pièce d'identité obligatoire pour tout paiement par chèque
- Pas de paiement par carte
- Les centres organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des articles (document à lire et à signer)
- Rangement des vêtements à respecter

Retrait:

- Le retrait aura lieu uniquement le jour indiqué sur l'affiche et sur le papier de dépôt.
- Les articles et les paiements non retirés après cette date seront reversés à une association caritative.